

Point relatif à la situation des personnels du SCN Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale des musées de France (SBADG) :

- projet de reprise de la mission de soutien au réseau des bibliothèques du SBADG par le SCN C2RMF (*pour avis*)
- projet de rattachement du Centre de documentation au Bureau de la diffusion numérique des collections/Sous-direction des collections/Service des musées de France/DGP (*pour information*)

Dans la poursuite des discussions du CT spécial musées en sa séance du 3 décembre 2015, le projet de confier la mission de soutien au réseau des bibliothèques du Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale des musées de France (SBADG) au Centre de restauration des musées de France (C2RMF) est inscrit pour avis du présent CT.

Pour rappel, le transfert de la Bibliothèque centrale des musées nationaux à l'Institut national d'histoire de l'art effectif au 1^{er} janvier 2016, implique de dresser des perspectives s'agissant des autres composantes du Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale (SBADG). Si celle concernant les archives des musées nationaux a été réglée courant 2015 par un versement des fonds aux Archives nationales et le reclassement effectif de 2 agents sur 3, la fonction de soutien auprès des musées nationaux SCN (fonction correspondant à 3 ETP et répartie entre plusieurs agents au sein du SBADG) et le Centre de documentation de la rue des Pyramides (4 agents) restent à traiter.

Le premier point est soumis pour avis, le second est présenté pour information avant un avis formel du CT d'administration centrale dont relève le Service des musées de France proposé pour accueillir le Centre de documentation.

1. La mission de soutien aux musées nationaux (pour avis)

Le SBADG assure des missions de soutien aux musées nationaux SCN, notamment la mutualisation des acquisitions d'ouvrages et la gestion du catalogue collectif des bibliothèques des musées nationaux (ce catalogue mutualise l'information documentaire des musées SCN mais aussi de certains musées à statut d'établissement public comme le musée d'Orsay ou le musée Guimet).

La plupart des activités sont mutualisées avec celles de la BCMN et les agents de ce service travaillent indistinctement pour la bibliothèque centrale ou un certain nombre de musées.

Les travaux menés sur la manière de pérenniser le soutien aux 18 musées qui participent au catalogue collectif des musées nationaux conduisent le SMF à confirmer sa proposition de reprise de cette mission par le Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) qui l'a accueillie d'une manière très favorable.

Il est en outre confirmé que la reprise de cette activité s'accompagnera d'un renfort de trois emplois qui correspondent au volume d'ETP que ce travail représente actuellement pour les 9 agents de la BCMN l'exerçant en sus de leur charge de travail principale.

Ces postes sont susceptibles d'accueillir les personnels du SBADG ne rejoignant pas

l'INHA et volontaires pour rejoindre le C2RMF. La piste du C2RMF tient compte aussi de cela, dans la mesure où cela n'impliquerait pas pour eux un changement géographique conséquent. De la même manière, cette proximité géographique facilitera l'organisation du relais à opérer entre les personnels de la BCMN qui assurent aujourd'hui cette mission et leurs successeurs.

En outre, le budget de 74 000 euros dévolu à ces activités sera transféré au C2RMF.

Ainsi qu'annoncé lors du CT spécial du 3 décembre dernier, ce projet a fait l'objet d'une présentation par la directrice du C2RMF à ses représentants du personnel siégeant au CHSCT de cet établissement, en sa séance du 18 décembre 2015. Il a été globalement bien accueilli étant perçu comme cohérent vis-à-vis des missions de soutien générales assurées déjà par le C2RMF auprès du réseau des musées nationaux et à celles assurées en particulier par le département archives et nouvelles technologies de l'information (DANTI) du C2RMF qui a vocation à prendre en charge cette nouvelle mission.

Une réunion organisée le 18 janvier par le SMF avec l'ensemble des représentants du réseau permettra de consolider le projet dans sa mise en œuvre ainsi que dans les modalités d'organisation du relais à opérer entre les deux services à compétence nationale (SBADG et C2RMF). Le CT spécial musées s'étant fait le relais de ce besoin d'échange sera informé de la nature et du résultat de ces travaux.

2. Le Centre de documentation des musées de France (pour information)

Le Centre de documentation situé rue des Pyramides dépend administrativement du SBADG tout en s'intégrant dans le réseau des centres documentaires du Ministère. Il comprend un fonds documentaire consacré aux musées (muséologie, gestion des collections, conservation...) et gère par convention le fonds documentaire de l'ICOM (Conseil international des musées). Il était, avant son intégration au SBADG, directement rattaché à l'administration centrale de la DMF.

La perspective le concernant, à ce stade des réflexions, serait de revenir à cette formule, à savoir une réintégration du Centre de documentation au Service des musées de France.

Le rattachement administratif envisagé est celui du centre de documentation au bureau de la diffusion numérique des collections de la sous-direction des collections, au sein d'une « section documentation ».

En effet, le bureau de la diffusion numérique des collections travaille déjà en lien étroit avec le centre de documentation et constitue, par ses missions, le rattachement considéré comme le plus pertinent au sein du SMF. La mission principale de la « section documentation », au-delà du rattachement proposé, serait d'être un pôle de ressources mutualisées, qui conserverait son rôle dédié à l'ensemble du Service des musées de France, constituant et gérant un fonds documentaire consacré aux musées et qui pourrait construire une base de données interactive des musées partagée par les services de l'État, présents en administration centrale et en DRAC.

Une réunion de travail interne au SMF qui s'est tenue le 11 janvier 2016 a permis de dresser la liste des sujets devant faire l'objet d'un examen particulier pour affiner le projet : missions du centre de documentation à réaffirmer dans le cadre de ce changement statutaire, moyens budgétaires et humains adéquats, organisation du travail. Ces informations ont vocation à éclairer l'avis prochain du CT d'administration centrale compétent en matière d'organisation des services centraux du ministère chargé de la culture.